

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **BLASOLUBE® 301**
(Graisse lubrifiante universelle)

Code du produit: 00301-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel
Produit lubrifiant
Graisse lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / fournisseur:**

BLASER SWISSLUBE AG
Winterseistrasse 22
CH-3415 Hasle-Rüegsau
Suisse
Tel.: +41 (0)34 460 01 01
Fax: +41 (0)34 460 01 00
E-mail: blaser@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits
E-mail: reach@blaser.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Sélection abrégée: 145 (ou: ++41 (0)44/ 251 51 51) Centre d'Info toxico. CH-Zurich

2 Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange:****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient N-1-naphtylaniline. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers aucun**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Graisse à base d'huiles minérales, avec de la bentonite comme épaississant.

Déclarable ou des composants dangereux:

EINECS: 201-983-0 Reg.nr.: 01-2119488764-27-0000	N-1-naphtylaniline STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	< 0,50%
EINECS: 231-555-9 Reg.nr.: 01-2119471836-27-0000	nitrite de sodium Ox. Sol. 3, H272; Acute Tox. 3, H301; Aquatic Acute 1, H400	< 0,50%
EINECS: 202-414-9 Reg.nr.: 01-2119777867-13-0000	Imidazoline - dérivé STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	< 0,25%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Non mentionné numéros CAS-, EINECS- ou les numéros d'enregistrement doivent être considérées comme propriétaires/confidentielles.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 3)

CH/FR

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0 °C et +40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipients d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

(suite page 4)

CH/FR

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Genre pétrole

Changement d'état:

Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	> 300 °C (ASTM D86)
Température de suintement:	non défini ou non disponible
Point d'écoulement:	pas applicable

Point d'éclair: > 200 °C (ASTM D92)

Température d'inflammation: Non applicable

Température de décomposition: > 350 °C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20 °C: 0,93 g/cm³ (ASTM D1217)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

Viscosité:

Pénétration 270 - 290 mm/10 @ 25 °C. ISO 2137

VOCV (CH): 0 %

9.2 Autres informations: des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

> 2000 - < 5000 mg / kg (oral, rat)

> 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	29310 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	2558 mg/kg (rat)
----------	------	------------------

N-1-naphtylaniline

Oral	LD50	1625 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Imidazoline - dérivé

Oral	LD50	1265 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-----------------------------

Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin) (OECD 404) not testet; Bridging method applied
----------	------	---

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

N-1-naphtylaniline

EC50/48h	0,32 mg/L (daphnia) (OECD 202)
----------	--------------------------------

EC50/72h	0,25 mg/L (Algae) (OECD 201)
----------	------------------------------

EC50/96h	>10000 mg/L (Bel) (OECD 209)
----------	------------------------------

	0,44 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
--	--

Imidazoline - dérivé

EC50/48h	0,136 mg/L (daphnia) (OECD 202)
----------	---------------------------------

EC50/72h	0,03 mg/L (Algae) (OECD 201)
----------	------------------------------

EC50/96h	0,3 mg/L (Bra) (OECD 203)
----------	---------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 12*	déchets de cires et graisses
-----------	------------------------------

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------	-------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------	-------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA classe de risque:	néant
--	-------

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	néant
-----------------	-------

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant (selon IMDG):	Non
--------------------------------	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	Non applicable.
--	-----------------

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

	Non applicable.
--	-----------------

Indications complémentaires de transport:

	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
--	--

"Règlement type" de l'ONU:

	-
--	---

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.

Prescriptions nationales: Ce produit a été enregistré à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 7)

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 6)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr⁶⁺.

IP346:

Les huiles minérales raffiné sont exemptés du marquage.

Le contenu des hydrocarbures aromatiques polycycliques (APC), conformément à IP 346 est < 3% (DMSO-extrait).

Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: Hr. Frei + Dr. Mosimann

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

DMSO: Dimethyl sulphoxide extract

IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.

(suite page 8)

CH/FR

Nom du produit: BLASOLUBE® 301
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 7)

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

Ox. Sol. 3: Oxidising Solids, Hazard Category 3

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1C: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1C

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

CH/FR